

Fédération Nationale des Infirmiers



Paris, le 27 mars 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vaccination et prévention : la FNI rappelle le rôle des IDEL

Le Comité interministériel pour la santé a présenté un ensemble de mesures de prévention destinées à améliorer la santé des Français à tous les âges de la vie. La Fédération Nationale des Infirmières (FNI) estime que cet axe de la Stratégie nationale de santé est essentiel pour agir sur les facteurs permettant aux personnes d'éviter ou de retarder l'apparition de certaines pathologies et de préserver ainsi leur santé.

À cet égard, les infirmières libérales ont un rôle essentiel à jouer dans la prévention à commencer par la vaccination.

La FNI s'étonne de l'annonce de la généralisation de la vaccination en officine alors que la ministre de la santé avait annoncé qu'elle devait réunir l'ensemble des acteurs, médecins libéraux, infirmiers et pharmaciens pour dresser le bilan des expérimentations menées en région, avant de décider.

Là où cette expérimentation a été menée, les IDEL ont noté une insuffisance de coordination due à une mauvaise circulation de l'information entre les acteurs, liée, notamment au fait que le dossier pharmaceutique (DP) n'est pas interconnecté aux autres professionnels de santé et ne permet aucune coordination.

La FNI rappelle que les infirmières libérales attendent avec impatience la généralisation du DMP, qu'elles ont vocation à créer et alimenter, prioritairement avec la revaccination antigrippale sans prescription médicale pour répondre aux attentes légitimes du médecin généraliste.

Par ailleurs, la FNI estime que l'acte vaccinal doit être traçable dans la nomenclature infirmière afin de permettre une comptabilisation plus précise du nombre de vaccinations réellement effectuées par les IDEL. Actuellement, les injections de vaccins sont incluses dans des séances de soins infirmiers, ou gratuites en cas d'actes multiples, ce qui ne permet pas de les quantifier. La FNI l'a d'ailleurs réclamé dans le cadre des négociations conventionnelles en cours.

Cette reconnaissance implique une valorisation de la vaccination, car il serait mal venu que les pharmaciens puissent être rémunérés pour la vaccination tandis que les IDEL ne le seraient pas ou moins.

Contact presse

Fédération Nationale des Infirmiers : 01 47 42 94 13